

## **DECISION N° 29/2022**

### **Objet : Résiliation de la lettre de commande concernant le diagnostic des vitraux de l'église Saint Georges**

En date du 8 janvier 2021, la Ville de Sélestat a confié la prestation de diagnostic des vitraux de l'église Saint Georges à l'atelier Baudoin.

A ce jour, malgré de multiples relances et une lettre de mise en demeure en date du 3 juin 2022, la prestation n'a pas été exécutée par la société et aucun paiement n'a été fait.

Aussi, il convient de résilier la commande et de confier la prestation à un autre prestataire.

### **Le Maire de la Ville de Sélestat,**

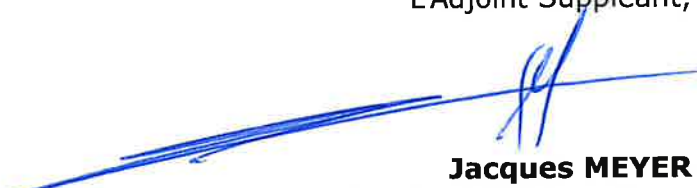
- Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu** le code de la commande publique,
- Vu** la lettre de commande en date du 8 janvier 2021,
- Vu** le courrier de mise en demeure en date du 3 juin 2022,

### **DECIDE :**

De résilier de plein-droit, la commande passée avec la société Atelier Baudouin dès notification de la présente décision.

Fait à Sélestat, le 8 juillet 2022

Pour le Maire empêché,  
L'Adjoint Suppléant,



**Jacques MEYER**  
Premier Adjoint au Maire